

Conseil Municipal  
26 juin 2020  
Procès Verbal

---

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

**Présents** : MALACHANNE – HLYWA — RIOS – TRAUCHESSEC – PETIT – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GUY – POLGE — WILUS – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – VERDELHAN B.

**Absent** :

**Procurations** : GRAVEZAT a donné procuration à HLYWA,  
GAYTON MESA a donné procuration à GUY  
DANIEL a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Madame Maryline HLYWA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie le public venu à cette séance et se réjouit de leur présence après une longue période où les conditions sanitaires ne permettaient pas l'accueil du public.

**DELIBERATIONS :**

**1 - Approbation du PV du 5 juin 2020**

Monsieur Daniel dans son courrier du 22 juin demande que soit précisé qu'au cours du conseil du 5 juin il a évoqué l'article du midi libre relatif à un jugement du Tribunal Administratif supprimant une délibération du conseil créant une taxe de raccordement à l'égout pour 13 administrés et déclare les budgets insincères. Il souhaite également obtenir la copie de ce jugement.

Le maire fera suivre une copie de ce jugement. Et rappelle que le 17 juin 2020, la commission des finances avait précisé les incidences du jugement du tribunal sur les budgets 2017, 2018 et 2019. Un compte rendu de cette commission a été adressé à tous les membres du conseil.

Adoptée

3 contre et 1 abstention

**2 - Vote du CA 2019.**

Le Maire sort de la salle

La présidence est donnée à Etienne Malachanne à l'unanimité.

Il est présenté à titre indicatif le budget du CCAS. Mais celui-ci sera voté le 2 juillet à 20h par les membres du CCAS.

Les budgets de la résidence de la Tour, de l'eau de l'assainissement et de la commune sont. Il est en parfaite correspondance avec le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Adoptée à l'unanimité

**3 - Vote du Compte de gestion**

Le Maire revient à sa place et fait voter le compte de gestion 2019.

Le comptes de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

**4 - Affectation des résultats**

Le Maire présente comme suit les affectations de résultats

Pour la commune

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté au chapitre au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 364 084.61 € afin d'apurer le déficit de la section investissement.

Pour l'eau

--L'excédent de la section de fonctionnement est affecté pour un montant de 41 418.20 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- L'excédent de la section d'investissement soit 179 082.47 € est reporté au compte R001  
« Excédent d'investissement reporté ».

Pour l'assainissement

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté pour un montant de 43 225.94 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- L'excédent de la section d'investissement soit 97 370.54 € est reporté au compte 001  
« Excédent d'investissement reporté ».

Pour la résidence de la tour

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté au chapitre au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 51 042.06 €,

- L'excédent de la section d'investissement soit 7 555 € est reporté au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Adoptée à l'unanimité.

**5 - Vote du compte administratif 2017 suite au jugement du Tribunal administratif du 26 mai 2020 qui annule le compte administratif de l'exercice 2017, le compte de gestion et l'affectation des résultats.**

Le Maire précise qu'il s'agit reprendre les écritures de la PAC pour régulariser le montant de 101 100 € sur le compte administratif 2017, sur le compte de gestion 2017 et sur l'affectation des résultats 2017 et enfin sur le budget primitif 2018.

Pour éviter d'autres recours nous poursuivrons par la régularisation de la PAC pour 17 000 € sur le compte administratif 2018, sur le compte de gestion 2018, sur l'affectation des résultats 2018

Adoptée à l'unanimité

**6 - Vote du compte de gestion 2017**

Adoptée à l'unanimité Madame Verdelhan est sortie de la salle au moment du vote

**7 - Vote des affectations des résultats 2017**

Adoptée à l'unanimité

**8 - Vote du budget primitif 2018**

Adoptée à l'unanimité

**9 - Vote du compte administratif 2018**

De la même façon qu'en 2017 il s'agit de rectifier le montant de la PAC de 17 000 euros et de l'affecter au budget de l'assainissement conformément au jugement du tribunal de Nîmes le préconise.

Adoptée à l'unanimité

**10 - Vote du compte de gestion 2018**

Adoptée à l'unanimité

**11 - Vote de l'affectation des résultats 2018**

Adoptée à l'unanimité

**12 - Budget Primitif 2019 rectifié**

Dans la continuité du jugement il s'agit de régulariser la PAC pour 57 400 € sur le budget primitif 2019, sur le compte administratif 2019, sur le compte de gestion 2019, sur l'affectation des résultats 2019.

Adopté à l'unanimité

**13 - Compte Administratif 2019 rectifié**

La régularisation de la PAC pour 57 400 € sur le budget primitif 2019, sur le compte administratif 2019, sur le compte de gestion 2019, sur l'affectation des résultats 2019.

Adoptée à l'unanimité

**14 - Compte de gestion 2019 rectifié**

Adoptée à l'unanimité

**15 - Affectation des résultats 2019 rectifié**

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de retirer les délibérations 16 et 17. A partir de janvier 2020 la compétence eau et assainissement est basculé à l'agglo. Les transferts se feront automatiquement sur le budget général en fonctionnement et en investissement pour l'agglo d'alès.

Adopté à l'unanimité

**18 - Demande d'attribution du fonds de concours auprès d'Alès Agglo.**

Dans le cadre des projets d'investissements pour la rénovation du centre de santé rue Henri Merle, il s'agit d'ajuster les plans de financements proposés dans la délibération 2019-04-01.

Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 19h05.

La parole est donnée à Etienne Malachanne qui présente au public l'ensemble des élus qui ont été mis en place au cours du premier conseil du 28 mai dernier.

Le maire et le conseil municipal se rendent au monument aux morts pour déposer une gerbe.

Le Maire

